

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 16 décembre 2015**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme AVENA).

Membre excusé : (2) Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT.

Date de convocation : 9 décembre 2015

**Délibération n° : 66-2015**

**Objet : Association France Alzheimer Côte d'Or - convention de mise à disposition de locaux**

L'association France Alzheimer Côte d'Or développe depuis 1987 diverses actions de soutien aux familles et malades atteints de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

Outre des actions d'accueil, d'écoute et de soutien aux familles, l'association a mis en place des solutions de répit pour permettre aux aidants de malades encore à domicile de sortir ou de partager des moments de convivialité.

Parmi ces solutions, le Bistrot Musical accueille 5 à 8 couples « aidant/aidé » pour un moment de convivialité et de plaisir autour de la musique et du chant.

Il est donc proposé de continuer d'accueillir cette activité au sein des locaux de l'Escale d'Alembert un après-midi par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 30 juin 2016.

Aussi, les membres du conseil d'administration décident :

- de valider le projet de convention de mise à disposition de locaux présenté en séance entre le CCAS et l'association France Alzheimer Côte d'Or ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DRPA : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 DEC. 2015



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

**PUBLIÉ LE 17 DEC. 2015**